



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Credit lyonnais

Question écrite n° 46866

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les inquiétudes des salariés du Credit Lyonnais face aux menaces pesant sur l'avenir de leur emploi. Dans un contexte de crise sans précédent du secteur bancaire, la direction du Credit Lyonnais envisage la suppression de 5 000 postes avant la fin de 1998, comprenant des licenciements secs. Or le Gouvernement, sur la base des promesses de campagne du Président de la République, doit lutter contre le chômage et l'exclusion. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir préciser les mesures qu'il envisage afin d'éviter une véritable catastrophe sociale au Credit Lyonnais et, plus généralement, dans l'ensemble du secteur bancaire.

Texte de la réponse

Les mesures de redressement financier du Credit Lyonnais ne peuvent éviter la mise en place de dispositifs d'adaptation des emplois et de maîtrise de la charge salariale. Ces actions sont négociées et doivent pouvoir continuer à l'être dans un cadre conventionnel entre la direction du Credit Lyonnais et les organisations syndicales. Ces actions s'intègrent dans le cadre des dispositifs légaux existant en matière d'aide à l'emploi et ne bénéficient d'aucun concours spécifique de la puissance publique dérogatoire au droit commun. Le troisième plan social, négocié en 1996, est en cours de réalisation. Il se fonde notamment sur l'aménagement de la réduction du temps de travail pour éviter un recours aux licenciements selon les dispositions mises au point par la loi de Robien. Incontestablement, ces mesures exigent, au Credit Lyonnais comme dans les autres entreprises concernées, des efforts en termes de partage des pertes de salaires, supportées par la banque et les salariés. Cependant, ces mécanismes engendrent aussi un coût pour la collectivité. S'agissant plus généralement du secteur bancaire français, le Gouvernement s'attache à améliorer les conditions d'activité des banques, ce qui bénéficiera à l'économie dans son ensemble. Les aspects sociaux sont une composante essentielle de cet effort.

Données clés

Auteur : [M. Ayrault Jean-Marc](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46866

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6814

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1785